

Objet	: Modification au sein de l'organisation de la direction générale des Ressources humaines (DGRH)
répertoriée section (s)	: 8.1. : Ressources humaines (D08) - Structure et organisation
Source	: Cabinet de la direction générale des Ressources humaines 01 42 92 91 15
date de mise en application	: Immédiate
références des textes modifiés ou complétés	: C-2024-02
références des textes abrogés	: Néant

Exposé des motifs :

La présente circulaire a pour objet de décrire la modification apportée à l'organisation de la direction générale des ressources humaines, à compter du 13 janvier 2025. Les évolutions concernent le Cabinet avec le rattachement de la gestion de la brigade nationale d'intérim du siège (BNIS).

L'article 2.1 de la circulaire 2024-02 du 29 février 2024 est ainsi rédigé :

« Le Cabinet, placé auprès de la directrice générale et de son adjointe, a pour mission de gérer les moyens humains, financiers et les actions de communication de la direction générale. Il est en charge du pilotage des activités de résilience, de la maîtrise des risques et du contrôle permanent. Il assure également le secrétariat administratif et financier de la fondation Kastrioti, les activités de contrôle de gestion sociale et contribue à la définition de la stratégie de rémunération et des avantages sociaux. La brigade nationale d'intérim du siège (BNIS) est rattachée au Cabinet. Elle a pour mission de pallier certaines absences et de faire face à des surcroûts d'activité dans les services centraux et les services du Secrétariat général de l'ACPR et leurs implantations sur le territoire national. »

La Directrice générale
des Ressources humaines

A-S. Martenot

Le Secrétaire général

C. Piot